

■ **Kusungana Import et Export**, à Fribourg, vente de pièces détachées de voitures; produit de beauté. Entreprise individuelle. (FOSC du 02.07.2002, p. 8). L'inscription est radiée d'office conformément à l'art. 68 al. 1 ORC, ensuite du départ du titulaire et cessation de l'exploitation.

Journal no 1059 du 28.02.2003
(00892944 / CH-217.1.001.661-9)